

TITRES DE PROVENANCE DU REVENU DE L'INTÉRIEUR, 1883-1887.

—	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.
	\$	\$	\$	\$	\$
Accise	6,282,796	5,545,391	6,438,688	5,883,580	6,466,151
Travaux publics.....	510,969	516,349	408,886	440,677	448,806
Inspection du bois.....	49,560	43,609	28,557	30,073	19,707
Timbres à billets.....	45				
Timbres des poids et me- sures, du gaz et légaux..	34,889	36,401	40,504	42,001	43,621
Total.....	6,878,259	6,141,750	6,917,635	6,396,331	6,978,285

396. Il y a eu une diminution dans le montant provenant de l'inspection du bois, comparé avec celui de 1886, et augmentation sous tous les autres titres. La loi sur les timbres fut rappelée en 1882.

397. Le nombre de gallons de spiritueux fabriqués en 1887 s'est élevé à 5,119,506, qui comparé avec 4,355,736 gallons fabriqués en 1886 donne une augmentation de 763,770 gallons ; mais la quantité prise pour la consommation a été seulement de 2,864,905 gallons formant une augmentation de 386,807 gallons comparée avec 1886.

Diminution des droits d'accise.

398. L'augmentation dans la quantité de spiritueux fabriqués est attribuée à une nouvelle disposition de l'acte du Revenu de l'Intérieur qui vint en force le 1er juillet 1887, et qui pourvoit à ce que les spiritueux qui n'ont pas été fabriqués au moins douze mois avant la vente soit prohibée. Les distillateurs ont en conséquence jugé nécessaire d'augmenter leur approvisionnement. Quoiqu'il y ait eu une augmentation dans la quantité consommée, comparée avec 1886, il y a eu une diminution d'au delà de 3,500,000 gallons comparée avec la consommation moyenne des quatre années précédentes. L'augmentation des droits et l'augmentation du prix causée par l'obligation de garder les spiritueux en

Fabrication et consommation des spiritueux.